

MOTIONAuprès de mon arbre ...

---

Tous, nous avons envie de la meilleure qualité de vie possible. Tous, nous rêvons d'une ville agréable à vivre et attirante. De nombreux critères entrent dans nos appréciations ; l'environnement au sens global et son aménagement font partie des éléments importants que nous prenons en compte pour faire nos choix.

Inversement, nous influons également sur le territoire par notre mode de vie. L'environnement que nous connaissons aujourd'hui est le produit d'un développement sur plusieurs années, voire décennies. De même, ce que nous mettons en place aujourd'hui configure l'espace de vie des générations futures.

En tant qu'autorité communale nous pouvons agir car nous disposons de grandes compétences, en particulier en ce qui concerne l'aménagement des espaces publics, ces lieux qui confèrent une image particulière à la localité, qui en font ses atouts, sinon sa renommée, dans tous les cas son attractivité pour l'économie, le commerce, et pour la résidence. Aménager l'espace public c'est donner une identité propre à la ville, c'est la rendre sympathique, agréable à vivre, conviviale, économiquement dynamique tout en favorisant la biodiversité. Tous ces aspects sont largement développés, tant dans la Conception directrice de l'aménagement local que dans le Plan directeur communal, de sorte qu'il n'est pas nécessaire d'y revenir.

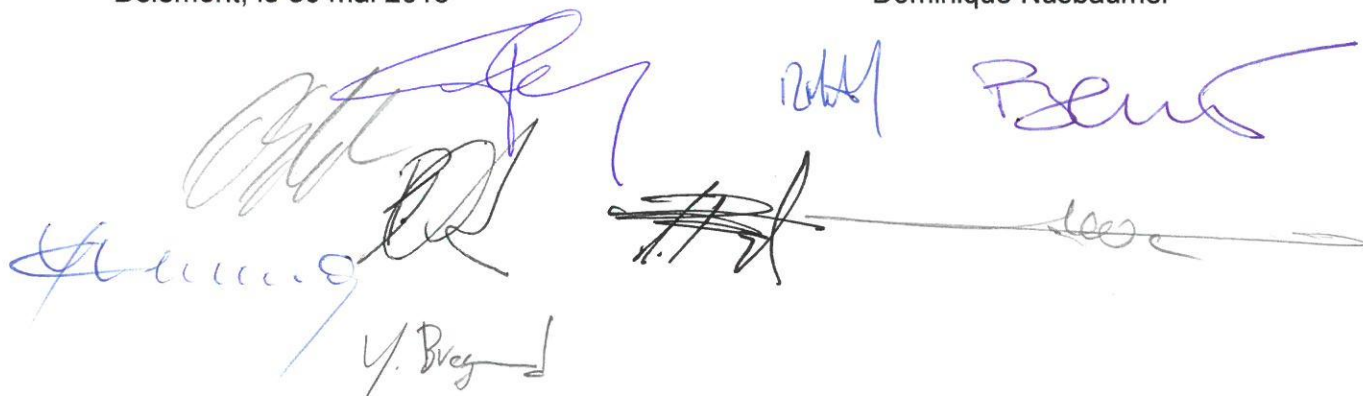
« *Auprès de mon arbre ...* » entend mener une action simple, modeste, citoyenne et complémentaire aux efforts de promotion de Delémont. Concrètement, il s'agit d'embellir progressivement et par petites touches les espaces publics du centre-ville / vieille ville et de leurs abords, dans l'optique d'un verdissement progressif des espaces publics et semi-publics.

**Considérant ce qui précède, la motion demande au Conseil communal de s'engager à planter au-moins dix arbres majeurs par année durant cinq années consécutives dans des endroits insolites, qui marqueront le territoire, mais en dehors des projets déjà planifiés. A cet effet, il s'appuiera sur une démarche citoyenne engagée sous la forme d'un concours dans les écoles, par exemple, ou chaque lauréat verra son nom apposé sur le tuteur de l'arbre pour lequel il aura participé à la plantation.**

Une telle démarche contribue à l'appropriation de l'embellissement de la ville par sa jeunesse et ses citoyens et crée un lien affectif justifiant le titre de la motion : auprès de mon arbre... je vivais heureux...

Delémont, le 30 mai 2016

  
Dominique Nusbaumer

  
Y. Breyer